

UNE DÉCLARATION PAR LES ATHLÈTES CANADIENS

À l'occasion du 10^e Forum annuel Athlètes CAN
Septembre 2002 – Québec (QC)

Préambule

Attendu qu'Athlètes CAN applaudit les efforts déployés en vue d'augmenter la collaboration et l'interaction entre les gouvernements et les partenaires de la collectivité sportive et d'activité physique, tels que démontrés par les exemples suivants : engagement fédéral/provincial/territorial envers la Politique canadienne sur le sport, l'existence du Groupe le Sport est important, le programme Podium 2002 et la création du Centre de règlement des différends sportifs.

Attendu que les athlètes canadiens reconnaissent le progrès accompli jusqu'à aujourd'hui envers un système sportif qui est davantage centré sur les athlètes, tel que démontré par les exemples suivants : l'existence d'Athlètes CAN – la voix collective des athlètes, une représentation plus efficace des athlètes, des provisions centrées sur les athlètes dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport et le développement de leaders chez les athlètes.

Attendu que les athlètes canadiens reconnaissent les efforts et l'appui du Gouvernement du Canada et de ses partenaires dans le sport, en offrant des opportunités pour atteindre le succès dans le sport de haute performance.

Nous, les athlètes de haut niveau du Canada et Athlètes CAN, notre voix collective, présentons les déclarations suivantes :

1. Nous demandons instamment aux athlètes canadiens d'être des chefs de file efficaces dans le sport et dans la société canadienne.

Les Canadiens reconnaîtront que cela a été accompli lorsque les athlètes, élus par leurs pairs, occuperont des postes avec responsabilités reconnus au niveau constitutionnel dans les organisations nationales des sports, dans les Centres canadiens des sports et dans les organismes décisionnels et délibératifs pertinents du sport canadien; lorsque des athlètes dirigeants élus, qu'ils soient actifs ou à la retraite, auront le pouvoir d'apporter des contributions importantes et significatives dans les domaines qui les touchent, dans la collectivité sportive et dans la société; et lorsqu'Athlètes CAN sera reconnue et qu'elle bénéficiera d'un soutien financier et collectif approprié, pour être en mesure de former des chefs de file, d'éduquer et de représenter tous les athlètes canadiens amateurs de haut niveau d'une manière efficace.

Cette déclaration découle de la Politique canadienne du sport – Excellence accrue (E5), du Rapport de la Table ronde d'Athlètes Can (Calgary, 2001), du Manuel de direction efficace des athlètes (Athlètes CAN, 2001), du plan stratégique 2001-2004 d'Athlètes CAN, du Forum Athlètes CAN 2002 (thème et notes des ateliers) ainsi que des positions du Groupe le Sport est important (2000-2002).

Le succès des athlètes canadiens indique que le système sportif fonctionne bien et que la collectivité et le pays sont sains. Les athlètes dirigeants jouent un rôle préminent dans le développement de l'excellence sportive, de la participation de la communauté et d'une fierté nationale, particulièrement par leur capacité d'action politique efficace au-delà de leurs propres intérêts. Les actes de ces chefs de file solides, particulièrement leur participation aux dossiers

qui les affectent directement, aideront le sport (et la performance sportive) à s'épanouir au Canada et la société canadienne progressera vers une reconnaissance totale et une acceptation des avantages du sport, du jeu et de l'activité physique.

2. Nous demandons instamment au Gouvernement du Canada d'investir dans un programme de développement sportif complet, du terrain de jeu au podium, et au-delà.

Les Canadiens reconnaîtront que cela a été accompli lorsque de nouveaux investissements dans le développement sportif seront incorporés au prochain budget fédéral (hiver 2002/2003); lorsque les investissements au niveau de l'accueil de manifestations sportives/mises en candidature seront équilibrés par rapport aux investissements dans les programmes de développement des athlètes et des entraîneurs; et lorsque les Canadiens de tous les âges pourront profiter d'un large éventail d'opportunités de participation et de sports de qualité.

Cette déclaration découle de la Politique canadienne du sport, Rapport "Le sport : un pas d'avance" (mai 1992), le "Sondage sur l'état des athlètes de haut niveau" (1996), les recommandations de la Table ronde d'Athlètes CAN (2001), "Bâtir le Canada par le sport : un sommet national sur le sport" (Ottawa 2001), les notes de réunion du conseil d'administration d'Athlètes CAN, les recommandations du Groupe le Sport est important et les recommandations du Forum Athlètes CAN 2002.

Le sport et l'activité physique contribuent grandement à la santé et à la structure de ce pays ainsi qu'au bien-être de ses citoyens. Pour s'assurer que tous les Canadiens puissent jouir de ces avantages, nous croyons que le développement sportif doit exister à tous les niveaux : de la participation jusqu'au niveau de haute performance, par le développement de programmes pour les jeunes aux activités d'âge d'or. En investissant dans un système complet de développement sportif d'opportunités, d'accès et de programmes adaptés au niveau et à l'intérêt de chaque participant, incluant les athlètes de haut niveau, le Canada deviendra une nation en forme, en santé et productive.

3. Nous demandons instamment au Gouvernement du Canada de créer le poste de Ministre du sport et de l'activité physique et un Département du sport et de l'activité physique.

Les Canadiens reconnaîtront que cela a été accompli lorsque, d'ici le printemps 2004, un/e Ministre du sport et de l'activité physique aura été nommé/e et qu'il/elle siègera dans un cabinet fédéral à temps complet.

Cette déclaration découle des recommandations du Rapport Mills (novembre 1998), de l'entente unanime du sous-comité parlementaire sur le sport (Dennis Mills, président, mai 2002), du témoignage du Groupe le Sport est important devant le sous-comité parlementaire et des consultations régionales menant à la Politique canadienne du sport (1999-2001).

En nommant un/e Ministre du sport et de l'activité physique, on légitime et on formalise le lien entre le sport et la santé. En utilisant la voix d'un/e Ministre fédéral/e et les ressources d'un département gouvernemental complet, le secteur du sport et de l'activité physique est mieux en mesure de promouvoir ses messages, de collaborer, d'apporter des changements et de rechercher un niveau supérieur d'investissement. Le statut ministériel complet confère un "siège à la table du cabinet", une meilleure image du secteur et une amélioration de la capacité à tisser des liens avec la Santé, les autres départements gouvernementaux (Justice, Environnement, Services sociaux, etc.) et le secteur commercial.

4. Nous demandons instamment aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'accroître l'éducation sportive et physique dans les écoles canadiennes.

Les Canadiens reconnaîtront que cela a été accompli lorsque les enfants bénéficieront d'au moins 150 minutes d'éducation physique de qualité par semaine dans les écoles; lorsque l'accès aux gymnases et aux autres installations sportives sera amélioré et plus abordable; et lorsque les entraîneurs, professeurs et instructeurs seront reconnus, formés et encouragés d'avoir dévoué temps et expertise à l'amélioration des opportunités sportives et d'activité physique pour les jeunes Canadiens.

Cette déclaration découle des recommandations de l'ACSEPLD, de la résolution de l'Association médicale canadienne, de la Charte internationale du sport et de l'activité physique de l'UNESCO (1978), de la résolution de l'Organisation mondiale de la santé (1997), du *Plan d'action pour le sport – Participation accrue (P2)* fédéral provincial territorial, de la Foundation for Active Healthy Kids, du *Plan d'action en six points* de la Coalition pour les vies actives, des rapports du Groupe le Sport est important au Comité Mills et du dossier présenté par le Dr Bruce Kidd au Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation de l'Ontario ("The Necessity of Quality Health and Physical Education", septembre 2002)

Les recherches démontrent que l'inactivité physique est le plus important facteur contribuant à l'obésité, aux troubles cardiaques et aux cancers reliés chez les jeunes. Une large portion des jeunes Canadiens ne répondent même pas aux critères minimaux de forme et d'activité physique recommandés pour une croissance et un développement sains. Le sport et l'activité physique combattent les sentiments de solitude et d'isolement vécus par les jeunes d'aujourd'hui en favorisant la connexité, l'acceptation, l'appartenance et l'estime de soi. Nous croyons que l'investissement stratégique dans le sport et l'éducation physique scolaires, incluant des ententes bilatérales avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'un programme national de sport et d'éducation physique destiné à la jeunesse canadienne, inculquera des habitudes sportives qui dureront toute la vie et il en résultera une population qui est plus active, en meilleure forme et en meilleure santé.

5. Nous demandons instamment au Gouvernement du Canada de diriger l'instauration d'un programme national d'infrastructure, avec une part de financement allouée spécifiquement aux installations sportives et de loisirs.

Les Canadiens reconnaîtront que cela a été accompli lorsqu'un programme fédéral spécifique d'infrastructure sportive aura été instauré; lorsque les gouvernements impliqués s'entendront sur les niveaux de ressources du programme selon la Politique canadienne du sport en 2003; lorsqu'on aura déterminé des repères précis d'infrastructure selon le Plan d'action pour le sport; et lorsque les budgets des gouvernements alloueront et désigneront des fonds pour l'entretien des installations, le développement et l'investissement en capital spécifiquement.

Cette déclaration découle du *Plan d'action pour le sport* (2002), "Capacité accrue", et elle est appuyée par les propositions de CODA, des Centres canadiens des sports et du Comité consultatif du Secrétaire d'État (sport amateur).

Le raisonnement derrière la construction et l'amélioration de l'infrastructure est clair et irréfutable. C'est dans les terrains de jeu qu'ont lieu les premières activités et les premiers jeux. C'est là où tous les Canadiens ont commencé à pratiquer un sport...où on tire des leçons, on se fait des amis et on s'amuse...et c'est là où naissent les rêves des futurs champions. Le besoin d'un programme d'infrastructure complet pour les gymnases, les arénas, les bassins et les terrains de jeu du Canada est urgent. Les installations sportives sont également un endroit où les champions se développent. De nouvelles installations doivent être construites pour satisfaire aux besoins de tous les participants et pour satisfaire aux besoins des athlètes en quête d'excellence. Les Centres canadiens des sports furent instaurés pour répondre à ces besoins mais ils

bénéficieraient grandement d'un lien avec des installations sportives de haut niveau pour l'entraînement, l'accueil et la compétition internationale. Des suggestions telles que le "Plan d'action pour l'avenir du sport de haut niveau canadien" préparé par le Calgary Olympic Development Association doivent être examinées sérieusement.

6. Nous demandons instamment à la collectivité sportive, aux gouvernements et au secteur commercial d'affirmer leur engagement envers le sport centré sur l'athlète et de créer un environnement optimal pour les athlètes en quête d'excellence.

Les Canadiens reconnaîtront que cela a été accompli lorsque les athlètes de haut niveau recevront constamment les outils nécessaires pour participer aux compétitions et gagner; lorsque les athlètes auront accès à de l'information précise, fiable et récente sur les techniques et les produits de la science/médecine du sport, incluant les suppléments alimentaires; lorsque les activités des diverses agences responsables du sport de haut niveau seront intégrées d'une manière efficace; lorsque le secteur commercial appuiera activement le sport amateur avec ses partenaires; lorsque l'aide accordée aux athlètes en développement et de haut niveau sera au même niveau que celle des nations de taille et de population semblables qui connaissent du succès au niveau sportif; lorsque les athlètes constitueront au moins 20% des organismes décisionnels et délibératifs pertinents du sport canadien; et lorsque le Cadre de financement et de responsabilité en matière du sport (CFRS) demandera la contribution d'Athlètes CAN et adoptera ses recommandations centrées sur l'athlète, et qu'Athlètes CAN participera au processus annuel d'évaluation du CFRS.

Ces déclarations découlent de la Politique canadienne sur le sport : *Excellence accrue*, du Sommet national sur le sport (Ottawa 2001), des recommandations de la Table ronde d'Athlètes CAN (1999), du plan stratégique 2001-2004 d'Athlètes CAN, du "Statut de l'athlète de haut niveau" (1996) et "Le sport : un pas d'avance" (1992).

L'excellence sportive au niveau international est un objectif louable, même s'il est extrêmement difficile à atteindre. Nous croyons qu'afin de réussir au niveau de haute performance, le système sportif canadien doit collaborer davantage, accueillir de nouveaux partenaires (particulièrement le secteur commercial) et impliquer les athlètes dans tous les processus qui les touchent. La centralisation sur l'athlète ne signifie pas simplement "penser à l'athlète" – elle place des athlètes à la table, les rend responsables et leur permet de contribuer à leur propre avenir et à celle du sport au Canada. S'attendre à ce que les athlètes de haut niveau représentent le Canada et gagnent, sans posséder les outils (entraîneurs, médecine/science du sport, contribution, compétition, etc.) et l'aide financière appropriés pour accomplir cette tâche, ne peut qu'inviter la confusion, la frustration et finalement, la déception. Malheureusement, le mode de vie, les sacrifices et les niveaux d'aide n'ont pas changé de manière significative depuis 1996, lorsqu'on a commissionné le sondage sur "L'état des athlètes de haut niveau". Malgré la contribution de programmes innovateurs tels que Podium 2002, une collaboration d'agences canadiennes sportives, les athlètes partagent la responsabilité de trouver de nouvelles approches coordonnées et opportunes d'aide aux athlètes avec les gouvernements, la collectivité sportive et le secteur commercial. La reconnaissance des contributions et des performances des athlètes est l'un des facteurs qui permettront de promouvoir l'image du sport et d'appuyer les athlètes, et nous recommandons un nouvel examen de propositions similaires à l'ancien *Bureau d'information des athlètes*.